

COMMERCE

Commerces : les dates des ouvertures do l'année 2021 (test NL)

Pour l'année 2021, la Ville de Béthune vous informe des 12 dates dérogatoires à l'obligation de repo détail et les 5 dates pour les concessions automobiles.

Publié le 02 mars 2021

La Ville de Béthune a acté lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 le choix pour l'année 2021 des dates dérogatoires à l'obligation de repos dominical pour <u>les commerces de détail</u> et pour les <u>concessions automobiles</u>.

Commerces de détail :

Ouverture autorisée les dimanches :

- → 10 janvier (soldes d'hiver)
- → 23 mai
- → 30 mai
- → 20 juin
- →27 juin (soldes d'été)
- → 29 août
- → 19 septembre
- → 28 novembre
- → 5, 12, 19 et 26 décembre

SOURD OU MALENT

Concessions automobiles

Ouverture autorisée les dimanches :

- → 17 janvier
- → 14 mars
- → 13 juin
- → 12 septembre
- → 10 octobre

Le Préfet du Pas-de-Calais autorise l'ouverture des commerces tous les dimanches de janvier

Le préfet du Pas-de-Calais autorise, par<u>arrêté préfectoral du 24 décembre 2020</u> l'ouverture des commerces qui le souhaitent (sauf les bars, restaurants, discothèques...) tous les dimanches de janvier 2021 afin de mieux réguler les flux.